



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

**COMMISSION DE GESTION DES TAXES FIXES
DE L'UNIVERSITE DE GENEVE**

Uni Mail | CH-1211 Genève 4
102 Bd Boulevard Carl-Vogt | CH-1205 Genève
Tél. 022 379 87 99
E-mail : taxesfixes@unige.ch

Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2018

Présent.e.s : Nadège Pfister, Anuka Schubert, Luca Perrig, Jonas Tarazi, Piera Dell'Ambrogio, Alexia Bonelli;
PV : Alexia Bonelli.

18h15 Pousse-pouce

*Demande de subvention pour un week-end sur la route St-Jacques
Céline*

L'association Pousse-pouce organise une marche et auto-stop sous la forme d'un week-end permettant de renforcer la cohésion du groupe.

La nouvelle demande comprend les frais : de logement (CHF640.-) et de repas (CHF1'125.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 1'765.-.

Décision : La subvention est refusée. La CGTF n'accepte pas les demandes rétroactives ni la nourriture pour les voyages.

18h35 CUAE

*Demande de subvention pour une conférence et un atelier
Léo et Léon.*

La CUAE organise une conférence sur la rhétorique philosophique et argumentative qui accompagne le débat de l'ouverture au mariage pour tous les couples. Cette dernière a pour objectif de sensibiliser les étudiant.e.s à ce sujet.

La demande comprend les frais pour : apéritif pour la conférence (CHF200.-), repas de remerciement conférencière et accompagnante (CHF100.-), ainsi que pour l'apéritif de l'atelier de formation (CHF200.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 500.-.

Décision : La subvention est accordée à hauteur de 480.-.

Les frais de repas sont revus à la baisse, car ces derniers peuvent être financés à hauteur de maximum CHF40.- par intervenant.e (cf. memento de l'Université).

La subvention sera conditionnée à :

- **La reddition d'une comptabilité après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**

18h50 CUAE

***Demande de subvention pour l'organisation d'une journée en mixité choisie
Léo et Léon.***

La CUAE organise une journée en mixité choisie sans mec cisgenre au NADIR, impulsé par le GT genre de la CUAE. Cela permettra aux étudiant.e.s de partager sur des vécus et sujets communs, sans les oppresseurs.

La demande comprend les frais : d'apéritif (CHF200.-) et d'impression de flyers (CHF24.10).

La demande de subvention s'élève à CHF 225.-.

Décision : La subvention est accordée à hauteur demandée.

La subvention sera conditionnée à :

- **La reddition d'une comptabilité après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**

19h05 CUAE

***Demande de subvention pour une conférence sur la grève de 1918
Léo et Léon.***

La CUAE organise une conférence en partenariat avec l'*Atelier Histoire en mouvement* qui aura lieu à l'UNIGE. Deux spécialistes des mouvements sociaux en Suisse et la CUAE vont aborder l'importance de cette mobilisation sur la politique sociale en suisse. En outre, iels étudieront également la réaction des milieux bourgeois à ces mobilisations, ainsi que les perspectives de luttes aujourd'hui.

La demande comprend les frais de : transport (CHF84.-), repas (CHF2x100.-) et apéro (CHF200.-).

La demande de subvention s'élève à CHF484.-.

Décision : La subvention est accordée à hauteur de CHF444.-.

En effet, les repas pour les intervenant.e.s sont financés à hauteur de maximum CHF40.- (cf. memento de l'Université).

La subvention sera conditionnée à :

- **La reddition d'une comptabilité après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**

19h20 CUAE

***Demande de subvention pour un ciné-club féministe
Léo et Léon.***

La CUAE organise, en partenariat avec *F-Information*, un ciné-club féministe. Et ce, pour thématiser le fait que les femmes* sont très peu présentes dans le monde du cinéma. Ainsi iels questionneront la place des personnes non hommes cisgenre au sein de ces espaces cinématographiques. Pour se faire, une série de films genre et séances thématiques seront proposées sur ce thème. La première séance aura lieu à l'Université puis les autres séances au Grütli. Bien que la CUAE a tenté de faire les séances au Grütli gratuitement, ces dernières resteront payantes (pour payer la location des DVDs et droit d'auteurice).

La demande comprend les frais de : apéritifs (CHF 2x200.-), restaurant remerciements (CHF12x100.-) et frais impression (CHF2'500.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 4'100.-.

Décision : La subvention est accordée à hauteur de 2'860.-.

Cette dernière comprend : les impressions (CHF2'500), les frais de restaurant (CHF160.-) et les frais d'apéritif (CHF200.-). Le reste n'est pas pris en charge par la CGTF car les événements sont hors Université et surtout les séances sont payantes.

La subvention sera conditionnée à :

- **La reddition d'une comptabilité après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**

19h35 CUAE

***Demande de subvention pour un projet humanitaire
Yousuf, Léonhard et Léon***

L'AMEUG est passé par la CUAE pour faire sa demande car elle n'est pas encore reconnue actuellement (cela est en cours).

Concernant leur demande, trois membres de l'AMEUG ont décidé d'organiser un projet humanitaire de récoltes de vêtements et autres objets. Cette récolte se fera dans plusieurs

bâtiments universitaires afin de ne pas oublier des possibles dons de personnes étudiant dans d'autres facultés, qui ne sont pas présentes à UniMail. Cette récolte est destinée à fournir du matériel à plusieurs pays du Moyen-Orient et du continent africain.

La demande comprend les frais de : apéritif (CHF200.-) et impression (CHF89.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 289.-.

Décision : La subvention est accordée à hauteur demandée.

La subvention sera conditionnée à :

- **La reddition d'une comptabilité après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**

19h50 Think-out

***Demande de subvention pour la Journée Internationale du Souvenir Trans*
Elsa et Kelian***

Think-out tient un stand à l'occasion de certaines journées qui sont pour la cause LGBT. Cette année l'association tiendra un stand pour la Journée Internationale du Souvenir Trans* afin de sensibiliser les personnes à la cause trans* (parfois mis à l'écart lors des débats LGBT). Le but est donc de conscientiser les personnes sur le sujet. Think out organise alors une collaboration avec une actrice trans* qui a réalisé une BD pour elleux. En outre, l'association organise une conférence en partenariat avec l'*Association Epicène* en invitant Lynn Bertholet.

Lors de la séance, le budget a été revu à la baisse comme suit : impression autocollants (CHF26.45.-), serre-câbles (CHF33.90.-), collaboration avec l'artiste (CHF50.-), flyers (CHF80.80.-), plastification (CHF190.-), buffet (CHF120.-), cadeaux (CHF30.-), drapeaux transgenre (CHF52.90.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 535.-.

Décision : La subvention est accordée à hauteur de 528.-.

La collaboration avec l'artiste ne peut être payée puisque c'est un salaire. Toutefois, un repas (pour l'artiste et un.e intervenant.e) peut être financé. En outre, les drapeaux transgenre ne peuvent être financés puisque c'est du matériel pérenne.

La subvention sera conditionnée à :

- **La reddition d'une comptabilité après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**

20h10 PHILEAS

*Demande de subvention pour un cycle de conférences de philosophie 27^{ème} ed.
Stéphanie et Roman*

Ce cycle de conférences est organisé par PHILEAS depuis maintenant 2005. Cette année, PHILEAS invite trois conférenciers (doctorants qui présenteront leurs recherches) et met l'accent sur la philosophie de la médecine, médiévale et physique.

La demande comprend les frais de : transport (CHF507.-) ; impression cartes (CHF36.-) ; impression affiches (CHF36.-) et frais remerciements restaurant (CHF150.-x3 =>450.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 1'029.-.

Décision : La subvention est accordée à hauteur de 819.-.

Les frais de remerciements restaurant s'élèvent à CHF240.- au lieu de CHF450.- (6 repas, selon le memento de l'Université).

La subvention sera conditionnée à :

- **La reddition d'une comptabilité après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**

20h30 CELVS

*Demande de subvention pour une AG extraordinaire
Diane et Catherine*

Le CELVS organise une assemblée générale extraordinaire afin d'inviter de potentielles nouveaux/nouvelles membres. Le but est de rappeler les objectifs de l'association, des mobilisations passées et de ce qu'il reste à faire au sein de l'Université. Ainsi le CELVS souhaiterait, par le biais de cet événement, encourager le plus de personnes possible à rejoindre leur association.

La demande de subvention concerne les frais d'apéro (CHF150.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 150.-.

Décision : la subvention est accordée à hauteur demandée.

La demande est acceptée pour cette fois car il y a un projet associatif derrière. Toutefois, la Commission tient à rappeler la nécessité d'organiser un évènement extraordinaire. Les événements courants d'une association, telle une AG, ne peuvent être financés par la CGTF.

La subvention sera conditionnée à :

- **La reddition d'une comptabilité après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**

- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

21h10 ELSA

Demande de subvention pour un voyage d'études à Prague
Joao, Célia

Chaque année, ELSA organise un voyage académique. Cette année, l'association souhaite partir à Prague afin de « sortir des frontières suisses » et montrer aux étudiant.e.s le droit d'autres pays. La destination de Prague est également choisie car un groupe « ELSA Prague » existe également. En outre l'association ira visiter le Parlement, un ancien camp de concentration (pour étudier le droit humanitaire et crimes de guerre). Pour ce voyage, CHF250.- ont été demandés à chaque étudiant.e (25) pour les divers frais et l'association souhaite financer le reste grâce à la subvention de la CGTF.

La demande de subvention concerne les frais répartis entre les transports, les visites culturelles et l'hébergement. Après discussion, nous étudions conjointement la demande et réévaluons son montant.

La demande de subvention s'élève à CHF 5'000.

Décision : la subvention est accordée à hauteur demandée.

La subvention sera conditionnée à :

- **La liste des participant.e.s.**
- **La reddition d'une comptabilité après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**

21h30 ASEMA

Discussion sur la photocopieuse
Maurice

Des factures de plus de CHF700.- traînent depuis 2015 et sont impayées. L'ASEMA pensait que la prestation de l'imprimante était incluse pour les étudiant.e.s et donc qu'elle était gratuite. L'ASEMA demande s'il y a possibilité de demander une subvention de manière rétroactive pour payer ces factures. La Commission réaffirme que c'est l'argent des étudiant.e.s qui finance ces copies (via la CGTF) et qu'il faut donc repayer ces factures. Une subvention ne peut être demandée à cause du principe rétroactivité (cf. art.15). De plus, les amnisties octroyées par la CGTF ne concernent que les comptabilités et non les factures de photocopies.

Après plusieurs discussions, la Commission propose de contacter le service juridique de l'Université pour demander s'il est possible d'avoir une amnistie sur ces trois factures :

- CHF99.80.- : décompte du 28 novembre 2014 au 10 février 2016,
- CHF256.82.- : décompte du 11 février 2016 au 27 juin 2017,
- CHF348.36.- : décompte du 28 juin 2017 au 18 juin 2018.

Ainsi, après avoir reçu une lettre de l'ASEMA motivant la raison de ces non-paiements, la secrétaire se chargera de contacter le service juridique et de faire avancer ce dossier. En attendant la lettre et la réponse du service juridique, les codes seront bloqués et la situation reste en attente.

Enfin, l'ASEMA affirme que la facture de photocopie de juin 2018 à aujourd'hui sera payée par elle.

21h50 Fréquence Banane

*Demande de subvention pour la radio 18-19
Elisa et Gaël*

Comme chaque année, l'association fréquence banane demande à la CGTF une subvention concernant les frais de diffusion pour assurer le bon fonctionnement de leur radio.

La demande comprend les frais de : DAB+ (CHF2'900) ; droits d'auteurs payés à la SUISA (CHF1'700.-) et diffusion en FM durant le Mois FM (CHF1'250.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 5'850.-.

Décision : La subvention est acceptée à hauteur demandée, sous réserve de la remise des devis manquants à la secrétaire avant la signature de la Convention.

La subvention sera conditionnée à :

- La remise des trois devis.
- La reddition d'une comptabilité après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

22h10 AESPRI

Demande de subvention pour un voyage culturel à Lyon

L'association ne s'est pas présentée à la défense de leur projet.

22h30 Divers

Concernant les comptabilités en retard (comptabilités qui ont été rendues lors de ces trois dernières années à la CGTF mais qui n'ont pas encore été vérifiées par cette dernière), la Commission décide que les tickets manquants de ces comptabilités – datant de plus d'un an – sont acceptés/graciés. Et ce, seulement dans les situations où les associations ont rendu les comptabilités dans les délais et que les montants ne soient pas trop élevés. *C'est-à-dire qu'une comptabilité datant de 2015 rendue en 2018 n'entre pas dans cette définition.*

Cela est motivé par le fait que les postes de secrétaire CGTF changent tous les deux ans et que quelques dysfonctionnements internes ont eu lieu.

PV fait à Genève le 14 octobre 2018 par Alexia Bonelli.